



Assemblée

Distr. générale
25 juillet 2019
Français
Original : anglais

Vingt-cinquième session

Kingston, 21-26 juillet 2019

Point 14 de l'ordre du jour

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

Pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins

Présidente : Sonali Samarasinghe (Sri Lanka)

1. À sa 179^e séance plénière, le 22 juillet 2019, l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins a constitué une commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Brésil, Canada, Fédération de Russie, Kenya, Myanmar, Pays-Bas, Sri Lanka, Tchèque et Togo.
2. Le 24 juillet, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu une séance et élu Sonali Samarasinghe (Sri Lanka) à sa présidence pour la vingt-cinquième session.
3. La Commission a examiné les pouvoirs des représentants participant à la vingt-cinquième session de l'Assemblée. Elle était saisie d'un mémorandum du secrétariat daté du 24 juillet 2019 sur l'état de ces pouvoirs.
4. Au 24 juillet, des pouvoirs en bonne et due forme émanant du Chef d'État ou de gouvernement, du Ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par le Ministre avaient été présentés pour les représentants des 69 États ci-après, qui participaient à la vingt-cinquième session de l'Assemblée : Algérie, Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Espagne, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, France, Ghana, Guatemala, Guyana, Hongrie, îles Cook, Inde, Indonésie, Italie, Jamaïque, Japon, Kenya, Kiribati, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mozambique, Myanmar, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Sri Lanka, Tchèque, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu et Viet Nam.
5. Au 24 juillet, des informations concernant la nomination de représentants participant à la vingt-cinquième session de l'Assemblée avaient été communiquées, par télécopie ou sous la forme de notes verbales paraphées émanant de ministères, d'ambassades, de missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies,



de missions permanentes auprès de l'Autorité ou d'autres autorités ou services gouvernementaux par les six États ci-après participant à la session de l'Assemblée, à savoir l'Arabie saoudite, Cuba, le Gabon, la Gambie, le Koweït et Madagascar, ainsi que par l'Union européenne.

6. La Présidente a proposé que la Commission accepte les pouvoirs de tous les représentants mentionnés dans le mémorandum du secrétariat, étant entendu que les pouvoirs en bonne et due forme des représentants visés au paragraphe 5 seraient communiqués au secrétariat dès que possible. Elle a présenté à la Commission le projet de décision ci-après pour adoption :

La Commission de vérification des pouvoirs,

Ayant examiné les pouvoirs des représentantes et représentants à la vingt-cinquième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins visés aux paragraphes 1 et 2 du mémorandum du secrétariat daté du 24 juillet 2019,

Accepte les pouvoirs desdites représentantes et desdits représentants.

7. La Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix.

8. Par la suite, la Présidente a proposé que la Commission recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision consigné au paragraphe 10 ci-après.

9. Compte tenu de ce qui précède, le présent rapport est présenté à l'Assemblée.

Recommandation de la Commission de vérification des pouvoirs

10. La Commission de vérification des pouvoirs recommande à l'Assemblée d'adopter le projet de décision ci-après :

Projet de décision de l'Assemblée relative aux pouvoirs des représentants à la vingt-cinquième session de l'Autorité internationale des fonds marins

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs¹.

¹ ISBA/25/A/11.